

# **PROCES-VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018 A 19H**

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, ANCEY Jean-Paul, CHAROUSSET Bernard, MARION Eric, CHASTAING Jacques, CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine et RANCHIN Marie-Jo

Absents : RANCHIN Marie-Jo (donne pouvoir à Mme COULANGE Marie-Laure) et M. ANCEY Jean-Paul absent seulement pour la première délibération

Secrétaire de séance : Mme CONSTANT Monique

La séance a été ouverte à 19h00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2018 à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Opération Toilettes publiques PMR : choix des entreprises**

La consultation des entreprises pour l'opération Toilettes publiques PMR s'est déroulée de fin septembre à début novembre.

Voici le détail des offres reçues pour les lots maçonnerie, plomberie et zinguerie :

Lot Maçonnerie :	- M. NEVISSAS Ludovic :	33 139.50 € HT
	- SARL VINCENT Fils :	34 560.40 € HT
Lot Plomberie :	- M. ANCEY Jean-Paul :	6 182.91 € HT
Lot Zinguerie :	- M. Franck WEISSE :	1 152.00 € HT

Après étude des offres, le Conseil municipal choisit l'entreprise la mieux disante pour chaque lot, soit : M. NEVISSAS Ludovic, M. ANCEY Jean-Paul et M. WEISSE Franck, inscrit les crédits nécessaires au Budget 2018 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **VOTE :**

Pour 10  
Contre  
Abstention

## 2/ Adressage : validation du fichier adresses

Les services de La Poste ont réalisé l'étude nécessaire afin que chaque bâti ait une adresse dans le fichier de la Base Adresses Nationale.

Il faut à présent valider ce fichier afin qu'il soit reconnu valide par l'IGN et La Poste.

L'ensemble des appellations de voies, rues, places et parkings sera repris sur la délibération afin de valider les dernières rectifications.

Par la suite, nous devons mettre à jour le tableau de classement des voies communales et des rues afin qu'il soit conforme à ce fichier.

- |                                   |                               |                              |
|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| - route de saint maurice          | - route de pradons            | - route du village           |
| - grand rue pons de balazuc       | - chemin de chaussy           | - route des gras             |
| - chemin de serre merlas          | - chemin de la combasse       | - raccourci de l'extrade     |
| - chemin de la chazotte           | - chemin de servières         | - chemin de mariou           |
| - chemin deournazou               | - chemin d'audon              | - route de chazon            |
| - chemin des louanes              | - chemin de la source         | - impasse de cousamas        |
| - chemin de translatur            | - impasse des salles          | - chemin de mourre frais     |
| - impasse de la blachette         | - chemin des écoliers         | - chemin des plagnes         |
| - chemin du tunnel                | - chemin du cimetière         | - montée du savel            |
| - impasse de coste la beaume      | - impasse de la falaise       | - chemin de la croix du bois |
| - impasse du frigoulet            | - impasse de la bastide       | - chemin de chassel          |
| - impasse de peyrouse             | - chemin des clos             | - impasse du château d'eau   |
| - chemin de largellas             | - chemin du retourtier        | - rue de la calade           |
| - rue du château                  | - passage de l'échoppe        | - ruelle des romarins        |
| - rue de la tour carrée           | - rue guillaume le troubadour | - allée des remparts         |
| - cour des ducs                   | - rue des écuries             | - impasse du figuier         |
| - rue du portail neuf             | - rue de la forge             | - montée du barri            |
| - allée du théâtre                | - rue du chemin royal         | - sentier de la croisette    |
| - ruelle de chammaux              | - rue de la roquette          | - rue publique               |
| - rue du clocher                  | - rue de l'ardèche            | - passage des grottes        |
| - impasse du bac                  | - rue du marché aux œufs      | - impasse de la pousterle    |
| - rue des vouîtes                 | - rue des thibounets          | - passage du sarcophage      |
| - rue des anciens combattants     | - place du portales           | - place centrale             |
| - place de la croisette           | - place deournazou            | - place du portail d'été     |
| - place clovis ranchin            | - parking du treillat         | - place du jardin public     |
| - place de l'église romane        | - parking de l'école          | - parking champgelly         |
| - parking de la salle polyvalente | - place du cimetière          |                              |

Le Conseil municipal valide le fichier de la Base Adresse Nationale.

### VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

### **3/ Adressage : choix de l'entreprise**

Suite à la consultation de mai-juin 2018, nous avons reçu un devis de STINEO et un devis de SIGNAMAT pour la fourniture et la pose des panneaux de voies communales et des numéros de maison.

Au vu des modalités de fabrication et d'impression des panneaux, il est proposé de choisir l'entreprise SIGNAMAT pour un devis de 18 825.50 € HT. Il faut tout de même préciser que la facturation devra reprendre le nombre exact de panneaux et de numéros de maison posés qui risque d'être supérieur aux prévisions du devis. Le nombre réel de panneaux et de numéros de maisons influera également sur le montant de la pose.

Le Conseil municipal choisit l'entreprise SIGNAMAT pour un montant de 18 825.50 € HT, autorise le Maire à signer le devis, la facturation se fera sur la prestation réelle en fin de chantier et les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

#### **VOTE :**

Pour                    11  
Contre  
Abstention

### **4/ Bail emphytéotique et achat terrains**

Par délibération en date du 6/12/2017, le Conseil municipal avait accepté de procéder, avec la SCI Château de Balazuc, à l'échange de la parcelle C1899 contre les parcelles C1982 et 1983. Pour ce faire, Me DIDIER, Notaire à Aubenas avait été désigné.

Finalement, la Commune propose à la SCI Château de Balazuc la solution du bail emphytéotique (de 99 ans) sur la parcelle C1899. Le loyer annuel peut être fixé à 100 €.

Concernant les 2 autres parcelles : l'une reviendra au domaine public en tant que rue puisqu'elle est le long du muret avant le portail et l'autre est utilisée depuis plusieurs années par la table d'orientation. La Commune rachète à la SCI Château de Balazuc ces 2 parcelles pour 1 € symbolique.

Le notaire va donc établir 2 actes notariés pour lesquels la SCI Château de Balazuc prendra en charge la totalité des frais.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer au nom de la commune les 2 actes notariés (un pour un bail emphytéotique et l'autre pour acheter 2 parcelles), désigne Me DIDIER pour établir les 2 actes notariés et entérine les propositions énoncées ci-dessus.

#### **VOTE :**

Pour                    11  
Contre  
Abstention

## **5/ Redevance d'Occupation du Domaine Public : France Télécom**

Comme chaque année, une délibération est nécessaire pour définir le montant annuel de la RODP due par France Télécom à la commune et émettre le titre de recette correspondant.

Pour 2018, les montants au km sont :

- Aérien :  $40 \times 1.30940 = 52 \text{ €}$
- Souterrain :  $30 \times 1.30940 = 39 \text{ €}$
- Emprise au sol :  $20 \times 1.30940 = 26 \text{ €}$ .

Au vu des longueurs et des surfaces sur la commune, on arrive à un total de : 873.93 €.

Le Conseil municipal décide des montants 2018 de la redevance comme suit : aérien 52 €, souterrain : 39 € et emprise au sol : 26 €

### **VOTE :**

Pour                    11  
Contre  
Abstention

## **6/ Achat de terrains**

La commune s'est portée acquéreuse de 4 parcelles auprès de Michel CONSTANT : A453 (les Barasses), B220, 227 et 228 (Vigiers) pour un montant forfaitaire de 8 000 €.

Le notaire choisi est Me PUEL Joseph de Vallon Pont d'Arc. La commune prend à sa charge la totalité des frais, soit environ 1 300 €.

Une délibération est nécessaire pour autoriser cet achat sachant que les crédits nécessaires sont déjà prévus au Budget 2018.

Le Conseil municipal décide d'acheter les parcelles A453, B220, 227 et 228 pour un montant forfaitaire de 8 000 €, la commune prend en charge la totalité des frais notariés, Me PUEL Joseph de Vallon Pont d'Arc est désigné pour établir l'acte notarié, autorise le Maire à signer et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018

### **VOTE :**

Pour                    11  
Contre  
Abstention

## **7/ Revalorisation de la participation financière pour les fournitures scolaires**

Depuis de nombreuses années cette participation communale est de 50 € par élève et par année scolaire.

La commune prend en plus à sa charge les frais de papier et de copieur (achat et maintenance). Cette année, le budget fournitures étant insuffisant, la Mairie a pris en charge l'achat des cartouches d'encre pour l'imprimante jet d'encre.

Les fournitures scolaires augmentent au fil des années, il serait souhaitable de revaloriser le montant de la participation communale.

Le Conseil municipal fixe à compter de l'année scolaire 2018-2019 la participation communale à 70 € par élève.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **8/ Convention de mise à disposition d'un local communal**

L'Association METALOID sollicite la Mairie pour refaire une convention de mise à disposition du local qui était auparavant à disposition de l'Association Balazic'.

Dans le projet de convention que Joël MOREIRA nous a fait passer, il est précisé que le local est mis à disposition de l'Association gracieusement pour organiser les réunions des bénévoles de l'Association, préparer des événements et stocker le matériel de l'Association.

La date de mise en place de la convention pourrait être définie à la date de signature.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **9/ Plus Beaux Villages de France : validation de la Charte**

Cette année a eu lieu la réexpertise de la commune par l'Association des PBVF.

Lors de sa réunion de fin septembre, la Commission Qualité a pris la décision de confirmer le classement de Balazuc parmi les PBVF assorti toutefois de réserves.

La réexpertise de la Commune a été faite à la fois sur dossier envoyé fin avril et par une visite sur place fin juillet d'un délégué de l'Association.

Afin de valider le renouvellement du classement de Balazuc et s'engager à œuvrer à lever les réserves, le Conseil municipal doit délibérer pour accepter la Charte des PBVF qui reprend la décision et les réserves émises par la Commission Qualité et autoriser à la signer.

Parmi les réserves :

- rénover les ruelles ;
- poursuivre la qualification des espaces publics ;
- végétaliser les ruelles ;
- mieux maîtriser la qualité des façades commerciales et des différentes enseignes et revoir les emprises commerciales sur le domaine public.

Le Conseil municipal accepte la charte des PBVF et autorise le Maire à la signer.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **10/ Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Nous en avons déjà parlé lors de la réunion interne du 4 juin dernier, il s'agit d'un nouveau règlement qui est entré en application le 25 mai dernier et qui oblige la commune à nommer un délégué à la protection des données (DPO) afin d'établir un plan d'action en vue de respecter les obligations relatives au traitement des données personnelles.

Le rôle de DPO demandant des connaissances spécifiques, le SIVU des Inforoutes propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent.

Dans ce cas, on pourrait bénéficier d'un DPO externe à la Mairie qui nous aiderait pendant au moins 3 ans pour nous mettre en conformité.

Le service coûterait 310 € HT à la commune pour la mise en route + un abonnement annuel de 380 € HT.

Le SIVU des Inforoutes nous a déjà établi la convention en vue d'une délibération au prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et inscrit les crédits nécessaires au BP 2018.

### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

## **11/ Communauté de Communes : rapport de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 2 octobre dernier. Il ressort de cette commission que :

- la compétence PLUi sera financée par l'impôt et non pas par les communes ;
- la GEMAPI sera financée par la mise en place de la taxe GEMAPI ;
- la compétence « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche » sera financée par les communes. La répartition se fera selon la population DGF des communes. Cela reviendra à 1 000.13 € pour Balazuc pour 2018 ;
- la voirie : la commune a demandé une augmentation de l'enveloppe investissement qui passe donc à 35 000 €.

Le Conseil municipal valide le rapport de la CLECT.

### **VOTE :**

Pour	11
Contre	
Abstention	

## **12/ Communauté de Communes : location meublé de tourisme - institution de la procédure d'enregistrement**

Afin de gérer au mieux les locations de meublés de tourisme sur le territoire, la CdC a sollicité auprès du Préfet de l'Ardèche par l'intermédiaire des communes l'institution de la procédure d'enregistrement.

Ceci permettra à la CdC de mettre en place un téléservice de déclaration de meublés de tourisme sur Internet.

L'enregistrement du meublé donnera lieu à la délivrance d'un numéro d'enregistrement qui permettra aux loueurs de mettre des annonces sur Internet.

Les communes pourront ainsi recevoir chaque année le décompte des nuitées pour chaque logement loué.

*Voir modèle délib.*

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'institution de la procédure d'enregistrement.

### **VOTE :**

Pour	10
Contre	
Abstention	1

### **13/ Communauté de Communes : adhésion au SIVU des Inforoutes**

Tout comme la Commune la CdC souhaite bénéficier de l'aide du SIVU des Inforoutes dans le cadre du RGPD. La CdC doit donc adhérer au SIVU. Pour cela l'ensemble des communes membres doit délibérer pour donner un avis sur cette adhésion.

*Voir modèle délib.*

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la CdC au SIVU des Inforoutes.

#### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

### **14/ SEBA : convention entretien bornes incendie**

Par délibération du 7/02/2018, le bureau du SEBA propose aux communes membres une convention pour la surveillance, l'entretien, les études et les travaux sur les appareils de défense contre l'incendie.

La réglementation oblige depuis près de 2 ans les communes à entretenir les appareils de défense contre l'incendie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

#### **VOTE :**

Pour 11

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h10

**TABLEAU DES SIGNATURES  
PV CM DU 7/11/2018**

<b>M. CONSTANT Bernard</b>	
<b>M. RANCHIN Cédric</b>	
<b>Mme CONSTANT Monique</b>	
<b>M. ANCEY Jean-Paul</b>	<b>Absent à la première délibération</b>
<b>M. CHASTAING Jacques</b>	
<b>M. CHAROUSSET Bernard</b>	
<b>M. MARION Eric</b>	
<b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>	<b>Absente (donne pouvoir à Mme COULANGE Marie-Laure)</b>
<b>Mme LAROCHE Nadège</b>	
<b>Mme COULANGE Marie-Laure</b>	
<b>Mme MOLLIER Catherine</b>	